

**Communiqué**  
**31 août 2012**

Afin de se conformer totalement au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, Monsieur Patrick Thomas a décidé, le 16 juillet 2012, de renoncer avec effet immédiat à son contrat de travail qui avait été suspendu de plein droit en septembre 2004 lors de sa nomination comme gérant d'Hermès International. Il reste bien entendu gérant d'Hermès International.

Lors de sa réunion du 30 août 2012, le Conseil de surveillance en a pris acte.

Les pratiques de gouvernance de la Société et l'ensemble des éléments constituant la rémunération des gérants sont détaillés et développés dans le *Document de Référence* de la société et dans le communiqué 2012 sur la rémunération des gérants.